



GRAISSE AU MOLYBDÈNE TUTELA 251H M/GR-75MD, GRAISSE AU MOLYBDÈNE TUTELA GR-75

LIN25020A0

Date de préparation (jj/mm/aaaa) 26/07/2012

Page 1 sur 8

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 - IDENTIFICATION

Identifiant du produit : **GRAISSE AU MOLYBDÈNE TUTELA 251H M/GR-75MD,
GRAISSE AU MOLYBDÈNE TUTELA GR-75**

Code(s) du produit : MC 2323; MC 2324

Utilisation du produit : Graisse de lubrification

Famille chimique : Mélange

Nom et adresse du fournisseur:
Viscosity Oil Company
600-H Joliet Road
Willowbrook, IL, États-Unis
60527

Nom et adresse du fabricant:
Voir Fournisseur

N° de téléphone pour information : (630) 850-4000

N° de téléphone 24h/24 en cas d'urgence : Chemtrec 1-800-424-9300 (Zone continentale des États-Unis); Chemtrec 703-527-3887 (Extérieur des États-Unis)

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification : Information SIMDUT: Ce produit n'est pas un produit contrôlé par le SIMDUT au Canada. Il ne répond à aucun des critères pour un produit contrôlé spécifiés par la Partie IV du Règlement sur les produits contrôlés.

OSHA:
Ce matériau n'est pas classé comme dangereux selon les réglementations OSHA (29 CFR Part 1910.1200).

Résumé des données critiques : Graisse gris au molybdène. Odeur de pétrole.
Les fumées émises par le produit chauffé ou les brouillards peuvent irriter les voies respiratoires. Une exposition répétée ou excessive peut causer une légère irritation de la peau et des yeux. Un contact prolongé avec la peau endommager la peau et produire une dermatite. Une injection à haute pression sous la peau peut causer des blessures graves. Émet des fumées toxiques en cas d'incendie.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ:

Signes et symptômes d'une exposition à court terme (aiguë)

Inhalation : Les fumées émises par le produit chauffé ou les brouillards peuvent irriter les voies respiratoires.

Peau : Peut causer une légère irritation passagère. Les hydrocarbures injectés sous pression dans la peau peuvent causer des blessures graves. Les symptômes d'une injection sous pression peuvent comprendre l'inflammation, la tuméfaction et des dommages permanents aux tissus.
L'exposition au matériau chaud peut causer des brûlures thermiques.

Yeux : Les vapeurs et les fumées peuvent causer des rougeurs, des troubles de la vision et une sensation de brûlure.

Ingestion : L'ingestion peut causer l'irritation des muqueuses. Peut avoir des effets laxatifs. Peut causer des nausées, des vomissements et une diarrhée.

Effets d'une exposition à long terme (chronique)

: Les huiles peuvent bloquer les pores de la peau, causant des troubles similaires à l'acné. La surexposition aux vaporisations et brouillards peut causer une pneumonie chimique (inflammation des tissus pulmonaires).

État cancérigène : Voir INFORMATION TOXICOLOGIQUE, Section 11.

Dangers supplémentaires pour la santé : Voir INFORMATION TOXICOLOGIQUE, Section 11.



GRAISSE AU MOLYBDÈNE TUTELA 251H M/GR-75MD, GRAISSE AU MOLYBDÈNE TUTELA GR-75

LIN25020A0

Date de préparation (jj/mm/aaaa) 26/07/2012

Page 2 sur 8

**Effets potentiels
sur l'environnement**

: Voir INFORMATION ÉCOLOGIQUE, Section 12.

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

| Ingrédients | No. CAS | % (poids) |
|---|----------------|------------------|
| Acide dithiophosphorique, O,O-di-C1-14-alkyl esters, sels de zinc | 68649-42-3 | 0,50 – 1,50 |
| Huiles de lubrification, pétrole, huiles de base, fortement raffinés | N/D | 60,00 – 100,00 |
| Disulfure de molybdène (MoS ₂) | 1317-33-5 | 2,00 – 12,00 |
| Acide octodécylique, 12-hydroxy-, sel monolithium | 7620-77-1 | 5,00 – 10,00 |
| 1-Propène, 2-méthyl-, sulfurisé | 68511-50-2 | 0,50 – 1,50 |

Remarque: Le mélange ci-dessus de 'Huiles de lubrification, pétrole, huiles de base, fortement raffinés' peut être un mélange des n° CAS suivants: 64741-88-4; 64741-89-5; 64741-96-4; 64741-97-5; 64742-01-4; 64742-52-5; 64742-53-6; 64742-54-7; 64742-55-8; 64742-56-9; 64742-57-0; 64742-62-7; 64742-63-8; 64742-65-0; 72623-83-7; 72623-85-9; 72623-86-0; 72623-87-1.

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

- Inhalation** : En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais. Si la victime respire irrégulièrement ou ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, appliquer un masque à l'oxygène (personnel médical qualifié uniquement). Si les symptômes persistent ou en cas de doute, contacter un médecin.
- Contact avec la peau** : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, contacter un médecin.
En cas de brûlures thermiques: traiter toutes les brûlures thermiques avec des premiers soins correspondant au degré des brûlures. Refroidir la peau rapidement avec de l'eau froide si le matériau est chaud.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et contacter un médecin.
- Ingestion** : Ne PAS faire vomir. Ne jamais mettre quelque chose dans la bouche d'une personne évanouie. Ne pas faire boire de lait. Boire beaucoup d'eau. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête de la victime abaissée (vers l'avant) pour réduire le risque d'aspiration. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, contacter un médecin.
- Remarques pour le médecin** : Utiliser un traitement symptomatique.

SECTION 5 - LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité

: Ininflammable dans les conditions normales d'utilisation. Les conteneurs fermés peuvent se rompre s'ils sont exposés à une chaleur excessive ou à une flamme du fait de l'augmentation de la pression interne. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumulent dans les zones basses et confinées. Le matériau flotte sur l'eau et peut se ré-enflammer à la surface de l'eau.

Classe d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)

: Liquide combustible de Classe III B.

Propriétés oxydantes

: Aucun connu.

Données d'explosivité: Sensibilité aux chocs mécaniques/décharges statiques

: Pas supposé être sensible aux chocs mécaniques ou décharges statiques.

Agent d'extinction adéquat

: Poudre sèche; dioxyde de carbone (CO₂); mousse; brouillard d'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau car il pourrait diffuser et propager l'incendie.



GRAISSE AU MOLYBDÈNE TUTELA 251H M/GR-75MD, GRAISSE AU MOLYBDÈNE TUTELA GR-75

LIN25020A0

Date de préparation (jj/mm/aaaa) 26/07/2012

Page 3 sur 8

Procédures/équipement spéciaux de lutte contre l'incendie

: Retirer les conteneurs de la zone de l'incendie si cela peut être fait sans danger. Les pompiers doivent porter l'équipement de protection adéquat et un appareil respiratoire autonome avec un masque facial complet à pression positive. Une pulvérisation d'eau peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur ou aux flammes. Éviter de diffuser le liquide en feu avec le jet d'eau utilisé pour le refroidissement. Ne pas laisser l'eau de lutte contre l'incendie pénétrer dans les collecteurs ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux

: Oxydes de carbone, soufre et phosphore.

Classification NFPA

0 - Minime 1 - Léger 2 - Modéré 3 - Sérieux 4 - Sévère

: Santé : 1 Inflammabilité: 1 Instabilité: 0 Dangers spéciaux: Aucun

SECTION 6 - DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions personnelles : Porter l'équipement de protection adéquat. Voir les mesures de protection indiquées aux Sections 7 et 8. Maintenir les personnes au vent et à l'écart des fuites/déversements.

Précautions environnementales : Ne pas laisser le matériau contaminer le système d'eau souterraine. Au besoin, creuser une tranchée loin devant le déversement pour empêcher les écoulements de pénétrer dans les collecteurs, égouts, cours d'eau naturels ou sources d'eau potable.

Intervention/nettoyage en cas de déversement : Ventiler la zone du déversement. Retirer toutes les sources d'allumage. Arrêter le déversement ou la fuite à la source si cela peut être fait sans danger. Contenir et absorber le liquide déversé avec un matériau absorbant inerte non combustible (comme du sable), puis placer le matériau absorbant dans un conteneur pour élimination ultérieure (voir Section 13). Ne pas éliminer dans le système d'eau de surface ou d'eau sanitaire. Le matériau absorbant contaminé peut poser les mêmes dangers que le produit déversé. Avertir les autorités appropriées comme nécessaire.

Matériaux interdits : Aucun connu ou signalé par le fabricant.

Procédures d'intervention spéciales en cas de déversement

: En cas de déversement dans l'environnement dépassant la quantité à signaler selon l'EPA, avertir immédiatement le centre de réponse national aux États-Unis (téléphone: 1-800-424-8802).
Quantité à signaler selon CERCLA (RQ) aux États-Unis: Aucune signalable.

SECTION 7 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Procédures de manutention : Ne pas respirer les fumées ou les brouillards. N'utiliser que dans des endroits bien ventilés. Porter des vêtements/gants de protection et une protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Maintenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage. Garder à l'écart des produits incompatibles. Conserver le conteneur bien fermé. Les conteneurs vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) qui peuvent être dangereux. Se laver consciencieusement après manutention.

Exigences de stockage : Maintenir les conteneurs bien fermés dans un endroit sec bien ventilé. Garder à l'écart de la chaleur. Inspecter périodiquement pour déceler les fuites ou dommages éventuels. Protéger des dommages physiques. Ne pas fumer dans la zone. Garder à l'écart des produits incompatibles.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants.

Matériaux d'emballage spéciaux : Toujours conserver dans des conteneurs fabriqués dans les mêmes matériaux que le conteneur d'origine.

SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE



GRAISSE AU MOLYBDÈNE TUTELA 251H M/GR-75MD, GRAISSE AU MOLYBDÈNE TUTELA GR-75

LIN25020A0

Date de préparation (jj/mm/aaaa) 26/07/2012

Page 4 sur 8

| <u>Ingrédients</u> | <u>Lim. exp. (TLV) ACGIH</u> | | <u>Lim. exp. (PEL) OSHA</u> | |
|---|------------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|
| | <u>TWA</u> | <u>STEL</u> | <u>PEL</u> | <u>STEL</u> |
| Acide dithiophosphorique, O,O-di-C1-14-alkyl esters, sels de zinc | N/D | N/D | N/D | N/D |
| Huiles de lubrification, pétrole, huiles de base, fortement raffinés | N/D | N/D | N/D | N/D |
| Disulfure de molybdène (MoS ₂) | N/D | N/D | N/D | N/D |
| Acide octodécylique, 12-hydroxy-, sel monolithium | N/D | N/D | N/D | N/D |
| 1-Propène, 2-méthyl-, sulfurisé | N/D | N/D | N/D | N/D |

Ventilation et mesures techniques

: N'utiliser que dans des endroits bien ventilés. Assurer une ventilation suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs en dessous des valeurs TLV et/ou PEL indiquées.

Protection respiratoire

: Une protection respiratoire est obligatoire si les concentrations dépassent la valeur TLV. Utiliser un équipement approuvé par NIOSH/MSHA. Demander conseil à des spécialistes de la protection respiratoire.

Protection de la peau

: Porter des gants de protection. Si le produit manipulé est chaud, porter des vêtements de protection isolés (bottes, gants, tablier, etc.). Demander conseil à des fournisseurs de gants.

Protection des yeux/du visage

: Lunettes de sécurité appropriées pour le travail.

Autre équipement de protection

: En cas de possibilité d'exposition importante au produit, porter une combinaison, des bottes et un tablier résistants pour empêcher tout contact. Si le produit manipulé est chaud, porter des vêtements de protection isolés (bottes, gants, tablier, etc.). Assurer que des bassins oculaires et des douches de sécurité sont à proximité du lieu de travail.

Considérations d'hygiène générales

: Ne pas respirer les fumées ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Se laver consciencieusement après manutention. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | | |
|---|---------------------------------|---|-------------------|
| État physique | : Graisse. | Aspect | : Gris molybdène. |
| Odeur | : Odeur de pétrole. | Seuil olfactif | : N/D |
| pH | : S/O | | |
| Point d'ébullition | : N/D | Densité | : 1,00 |
| Point de congélation/fusion | : N/D | Coefficient de dist. eau/huile | : N/D |
| | | Solubilité dans l'eau | : insoluble |
| Pression de vapeur (mmHg à 20 °C / 68 °F) | : < 0,1 | Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 1) | : < 0,01 |
| Densité de vapeur (air = 1) | : > 5 | Volatiles (% en poids) | : N/D |
| Composé organique volatil (COV) | : Aucun | | |
| Point d'éclair | : > 232 – 246 °C (450 – 475 °F) | Température d'auto-allumage | : N/D |
| Méthode du point d'éclair | : Vase ouvert Cleveland | Limite d'inflammabilité supérieure (% en vol.) | : N/D |
| Limite d'inflammabilité inférieure (% en vol.) | : N/D | Retour de flamme observé | : S/O |
| Longueur de projection de la flamme | : S/O | | |
| Viscosité | : N/D | | |



GRAISSE AU MOLYBDÈNE TUTELA 251H M/GR-75MD, GRAISSE AU MOLYBDÈNE TUTELA GR-75

LIN25020A0

Date de préparation (jj/mm/aaaa) 26/07/2012

Page 5 sur 8

Pression absolue du conteneur

: S/O

Section 10: Stabilité et réactivité

Stabilité et réactivité : Stable en conditions normales.

Polymérisation dangereuse : La polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter : Sources de chaleur directes. Éviter le contact avec les matériaux incompatibles.

Matériaux à éviter et incompatibilité

: Agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux

: Aucun connu; voir les produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11 - TOXICOLOGIE

Organes cibles : Yeux, peau, système respiratoire et système digestif.

Voies d'exposition : *Inhalation* : OUI *Absorption par la peau*: NON *Peau et yeux*: OUI *Ingestion*: OUI

Données toxicologiques : Aucune données disponible pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données de toxicité aiguë des ingrédients individuels ci-dessous.

| <u>Ingrédients</u> | <u>LC₅₀(4 h) inh, rat</u> | <u>LD₅₀</u> | |
|---|--|------------------------|-------------------------|
| | | <u>(Orale, rat)</u> | <u>(Lapin, dermale)</u> |
| Acide dithiophosphorique, O,O-di-C1-14-alkyl esters, sels de zinc | N/D | N/D | N/D |
| Huiles de lubrification, pétrole, huiles de base, fortement raffinés | N/D | > 5 000 mg/kg | > 2000 mg/kg |
| Disulfure de molybdène (MoS ₂) | >2820 mg/m ³ 4 h | N/D | N/D |
| Acide octodécylrique, 12-hydroxy-, sel monolithium | N/D | N/D | N/D |
| 1-Propène, 2-méthyl-, sulfurisé | N/D | 5000 mg/kg | N/D |

État cancérogène : Aucun composant n'est listé comme cancérogène par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction : Pas supposé être la cause d'effets sur la reproduction.

Tératogénicité : Pas supposé être tératogène.

Mutagénicité : Pas supposé être mutagénique chez l'homme.

Épidémiologie : Aucune information disponible.

Sensibilisation au matériau : Pas supposé être un sensibilisateur pour la peau ou le système respiratoire.

Matériaux synergétiques : Aucune information disponible.

Propriétés irritantes : Faibles.

Autres dangers importants : Aucun connu.

Conditions aggravées par une surexposition

: Troubles de la peau ou respiratoires préexistants.

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE



GRAISSE AU MOLYBDÈNE TUTELA 251H M/GR-75MD, GRAISSE AU MOLYBDÈNE TUTELA GR-75

LIN25020A0

Date de préparation (jj/mm/aaaa) 26/07/2012

Page 6 sur 8

- Écotoxicité** : Pas de données disponibles sur le produit lui-même. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les collecteurs ou cours d'eau, ou se déposer là où il pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.
- La toxicité aiguë du 1-propène-2-méthyl (IUCLID) est:
 Toxicité pour les poissons - LC50/96h/Pimephales promelas (tête-de-boule) = > 100 mg/L
 Toxicité pour les daphnies - EC50/48h/Daphnia magna (puce d'eau) = > 100 mg/L
 Toxicité pour les algues - EC50/96h/algues vertes = 29 – 39 mg/L
- La toxicité aiguë de l'acide dithiophosphorique, O,O-di-C1-14-alkyl esters, sels de zinc est (IUCLID):
 Toxicité pour les poissons - LC50/96h/Pimephales promelas (tête-de-boule) = 10 - 35 mg/L
 Toxicité pour les daphnies - EC50/48h/Daphnia magna (puce d'eau) = 1 – 1,5 mg/L
 Toxicité pour les algues - EC50/96h/algues vertes = 1 – 5 mg/L
- Mobilité** : Le produit lui-même n'a pas été testé.
- Persistence** : Le produit lui-même n'a pas été testé. Aucun des ingrédients de ce produit n'est considéré être facilement biodégradable, et ce produit est insoluble dans l'eau. Par conséquent, il est prévu que ce produit persistera dans l'environnement.
- Potentiel de bioaccumulation** : Le produit lui-même n'a pas été testé.
- Autres effets environnementaux nuisibles** : Aucun connu.

SECTION 13 - ÉLIMINATION

- Manipulation pour élimination** : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles. Voir les mesures de protection indiquées aux Sections 7 et 8. Les conteneurs vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) qui peuvent être dangereux. Ne pas couper, souder, percer ou meuler à proximité de ce conteneur.
- Méthodes d'élimination** : Éliminer conformément à toutes les réglementations fédérales, d'État, provinciales et locales applicables. Contacter l'agence de protection de l'environnement locale, d'État, provinciale ou fédérale pour connaître les règles spécifiques.
- RCRA** : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux États-Unis, il peut répondre aux critères d'un déchet dangereux tel que définis par RCRA, Titre 40 CFR 261. Le générateur du déchet a la responsabilité de déterminer la méthode d'identification et d'élimination appropriée du déchet. Pour l'élimination des matériaux inutilisés ou usagés, vérifier auprès des agences de protection de l'environnement locales, d'État et fédérales.

| SECTION 14 : TRANSPORT | | | | | |
|---|-----------|------------------|----------------|--------------------|-----------|
| Information réglementaire | Numéro UN | Nom d'expédition | Classe | Groupe d'emballage | Étiquette |
| 49CFR/DOT | Aucun | Non réglementé | Non réglementé | Aucun | |
| Information supplémentaire 49CFR/DOT | Aucun | | | | |
| TDG | Aucun | Non réglementé | Non réglementé | Aucun | |
| Information supplémentaire TDG | Aucun | | | | |
| IMDG | Aucun | Non réglementé | Non réglementé | Aucun | |



GRAISSE AU MOLYBDÈNE TUTELA 251H M/GR-75MD, GRAISSE AU MOLYBDÈNE TUTELA GR-75

LIN25020A0

Date de préparation (jj/mm/aaaa) 26/07/2012

Page 7 sur 8

| | |
|--|-------|
| Information supplémentaire IMDG | Aucun |
|--|-------|

SECTION 15 - INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Information fédérale US:

TSCA: Tous les ingrédients listés figurent sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

Quantité à déclarer (RQ) selon CERCLA (40 CFR 117.302): Voir le fournisseur.

SARA TITRE III: Sec. 302, Substances extrêmement dangereuses, 40 CFR 355 : Aucune substance extrêmement dangereuse n'est présente dans ce matériau.

SARA TITRE III: Sec. 311 et 312, Exigences des fiches signalétiques, 40 CFR 370 Classes dangereuses: Aucun Selon SARA Sections 311 et 312, l'EPA a établi des seuils pour le signalement des produits chimiques dangereux. Les seuils actuels sont de 500 livres pour le seuil de planification (TPQ), si inférieur, pour les substances extrêmement dangereuses et 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

SARA TITRE III: Sec. 313, Notification des produits chimiques toxiques, 40 CFR 372 : Ce matériau n'est pas soumis aux exigences de notification de SARA puisqu'il ne contient aucun des produits chimiques constituants toxiques au-dessus des concentrations minima.

Lois US sur le droit à l'information:

California Proposition 65 : Autant que nous sachions, ce produit ne contient aucun des produits chimiques connus par l'État de Californie comme cancérigènes ou dangereux pour la reproduction.

Listes de "droit à l'information" d'autres États américains: Aucun des composants de ce produit ne sont indiqués spécifiquement sur les listes de "droit à l'information d'un État.

Information internationale:

Information sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE): Tous les ingrédients listés figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS).

Voir la Section 2 pour une Classification SIMDUT de ce produit.

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et cette FS contient toutes les informations exigées par ce Règlement.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Classification HMIS : *- Danger chronique 0 - Minime 1 - Léger 2 - Modéré 3 - Sérieux 4 - Sévère

Santé : 1 **Inflammabilité:** 1 **Réactivité:** 0

Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Services

CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980

CFR: Code of Federal Regulations

cSt: Centistokes

DOT: Department of Transportation

EPA: Environmental Protection Agency

HMIS : Hazardous Materials Identification System

HSDB: Hazardous Substances Data Bank

IARC: International Agency for Research on Cancer

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

Inh: Inhalation

CM: Concentration mortelle



DM: Dose mortelle



MSHA: Mine Safety and Health Administration
S/O Sans objet
N/D: Non disponible
NFPA: National Fire Protection Agency
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
OSHA: Mine Safety and Health Administration
PEL: Limite d'exposition admissible
RCRA Resource Conservation and Recovery Act
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
SARA: Superfund Amendments and Reauthorization Act
STEL: Limite d'exposition de courte durée
TDG: Canadian Transportation of Dangerous Goods Act & Regulations
TLV: Valeur limite d'exposition
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Références

1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices for 2012.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, searched 2012.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCInfoWeb databases, 2012 (Chempendium et RTEC).
4. Fiche signalétique du fabricant
5. US EPA Titre III Liste des listes, version de juillet 2011
6. California Proposition 65 List – version du 22 juin 2012.

| | |
|---|--|
| <p>Préparé pour: Viscosity Oil Company 600-H Joliet Road, Willowbrook, IL, États-Unis, 60527 Téléphone: 001-630-850-4000 http://www.viscosityoil.com Veuillez adresser toutes les questions à Viscosity Oil.</p> |  |
| <p>Préparé par: ICC The Compliance Center Inc. http://www.thecompliancecenter.com</p> |  |

DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche signalétique a été préparée par ICC The Compliance Center Inc. à l'aide de l'information fournie par Viscosity Oil Company et le service d'information sur Internet de CCOHS. L'information de cette fiche signalétique (FS) est fournie pour étude et indication lors de l'exposition à ce produit. ICC The Compliance Center Inc et Viscosity Oil Company dénie toute garantie expresse ou tacite et n'assument aucune responsabilité pour l'exactitude ou l'intégralité des données contenues aux présentes. Les données de cette FS ne sont applicables à aucun autre produit ou aucun autre procédé.

Cette fiche signalétique ne peut pas être changée ou altérée de quelque manière que ce soit sans la connaissance et la permission de ICC The Compliance Center Inc. et de Viscosity Oil Company.

Date de préparation (jj/mm/aaaa) : 26/07/2012

FIN DU DOCUMENT